

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
DE CAMONDATE DE CONVOCATION  
20/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 18

votants 20

OBJET

FINANCES

Attribution d'une subvention  
au Comité des Fêtes des  
Hortillonnages

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures et quinze minutes,*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.*

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. SENECHAL, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, M. COPPIER, Mme LEGRAND, M. CUVILLIERS, M. BASTARD, Mme NOISELIET, M. FOLLEAT.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ont quitté la salle pour le vote de la présente délibération :**

- Mme GUYOT
- Mme ROUSSEL
- Mme CHATELAIN
- Mme CRIMET
- Mme BRUXELLE
- M. TORCHY

**Etaient absents :**

- Mme GOURGUECHON, pouvoir donné à M. RENAUX
- Mme BUIGNET, pouvoir donné à M. TELLIEZ
- Mme SILVESTRE

**Secrétaires de séance :**

- Françoise ROUSSEL
- Jeannine GUYOT



## DELIBERATION N° 11

**OBJET : FINANCES - Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes des Hortillonnages**

### LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération du 3 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023,

VU l'instruction M 57,

VU la délibération n°8 du Conseil Municipal du 3 avril 2023 portant sur le versement d'une subvention aux associations œuvrant pour la ville de Camon,

Vu le courrier de la préfecture de la Somme du 25 mai 2023 nous interpellant sur la nécessité de procéder au vote de la subvention allouée à l'association du Comité des Fêtes des Hortillonnages, hors de la présence des membres intéressés,

CONSIDERANT ce fait, il convient de procéder au vote concernant la subvention allouée à l'association du Comité des Hortillonnages, à l'exclusion des élus à la fois membres du Conseil Municipal et de l'association du Comité de la Fête des Hortillonnages, qui ne peuvent prendre part au vote.

### DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention à l'association du Comité de la Fête des Hortillonnages d'un montant de 15 000,00 euros pour l'année 2023.

ARTICLE 2 : Les dépenses seront prélevées sur l'article 65748 - Subventions autres organismes de droit privé.

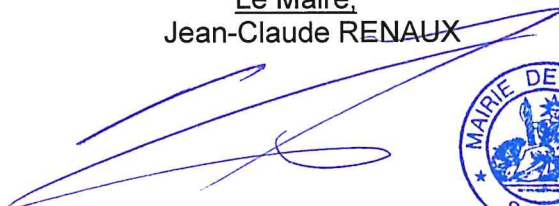
ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

*N'ont pas pris part au vote : Mme GUYOT, Mme ROUSSEL,  
Mme CHATELAIN, Mme CRIMET, Mme BRUXELLE et  
M. TORCHY*

Fait à Camon, le 26 juin 2023 et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

